



Mise à l'enquête publique de l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de LECCI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique n° 2A139-082024ZA du 26 août 2024, le maire de Lecci, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet d'élaboration du zonage d'assainissement.

Afin d'assurer et d'améliorer l'information et la participation du public, il est procédé durant 20 jours consécutifs, du vendredi 20 septembre 2024 à 14h00 au mercredi 09 octobre 2024 à 17h00, à une enquête publique relative à l'élaboration du zonage d'assainissement de la commune de LECCI.

L'enquête publique se déroulera à la **MAIRIE DE LECCI**, siège de l'enquête, durant 20 jours consécutifs :

du **20 SEPTEMBRE 2024** (14h00) au **09 OCTOBRE 2024** (17h00)

Le président du tribunal administratif de Bastia a désigné Madame Valérie ETTORI en qualité de commissaire enquêtrice titulaire chargé de diligenter l'enquête publique et Monsieur Gilles ROPERS en qualité de commissaire enquêteur suppléant. **La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public** pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront à la mairie de Lecci aux dates et horaires suivants :

- **Vendredi 20 septembre de 14 h à 17 h ;**
- **Lundi 30 septembre de 14 h à 17 h ;**
- **Mercredi 09 octobre de 14 h à 17 h.**

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, les pièces des dossiers du projet de révision du zonage d'assainissement sont tenues gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- a) à la mairie de Lecci du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et lors des permanences de la commission d'enquête ;
- b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5591>
- c) à l'adresse internet suivante : enquete-publique-5591@registre-dematerialise.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- a) sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Lecci aux jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5591>
- c) par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-5591@registre-dematerialise.fr
- d) par voie postale à l'adresse : Mairie de Lecci – 120 Stradonu di a Mirria, 20137 LECCI, avec la mention « ne pas ouvrir ». A l'attention de Mme. la Commissaire enquêtrice

Les observations transmises par courrier postal et par courrier électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Lecci.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront publiés sur le site de la mairie à l'adresse : <https://www.lecci.fr> et sur le registre dématérialisé via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/5591>